





Paris, le 5 janvier 2024

## APPEL à CONTRIBUTION 2024

Cher confrère,

Pour vous engager (ou vous réengager) dans l'accréditation des médecins en tant qu'ORL et CCF exerçant une activité chirurgicale dans un établissement de santé public ou privé certifié par la HAS, vous devez renouveler votre adhésion pour cette année.

Votre contribution nous permet d'assurer la gestion de votre dossier d'accréditation avec les experts de notre spécialité. Notre organisme ORL-DPC Accréditation nous permet de maintenir l'indépendance de notre spécialité dans le domaine de l'accréditation. C'est un élément essentiel.

## Le montant de la contribution pour 2024 est de 50 €

N'oubliez pas de mettre à jour vos déclarations d'évènements indésirables : <a href="https://accreditation-des-medecins.fr">https://accreditation-des-medecins.fr</a>

Nous vous remercions de votre engagement. Bien cordialement,

**Dr. Jean-Michel KLEIN**Président ORL-DPC
Accréditation

Michel HANAU
Gestionnaire
Commission Risque

Nadia AOUACHE
Directrice ORL-DPC
Accréditation

<b>%</b>	 
ORL-DPC Accréditation	Bulletin d'adhésion 2024
Docteur : Nom – Prénom :_	 
Adresse professionnelle : _	 
	 Tél mobile :/
E-mail :	

## Règle sa contribution pour l'année 2024 d'un montant de 50€:

- → Par chèque à l'ordre d'ORL-DPC ACCREDITATION
- □ Par virement : IBAN FR76 1027 8061 2000 0203 8590 148 | BIC / CMCIFR2A